

Kwizda

France

FICHE DE DONNEES DE SECURITE**1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE**

Nom du produit: **LEXAN SG**
Produit biocide de type P18
N° d'Homologation 2070122 (usages homologués : 509 9110 et 50991210)

Fournisseur: KWIZDA-France SAS
30 avenue de l'Amiral Lemonnier
78160 MARLY-LE-ROI (France)
Tel : 01 39 16 09 69
ah@kwizda-france.com

Appel d'urgence : Centre anti-poison de Paris, tel : 01 40 05 48 48

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

EC: Exempté de classement.

Principaux dangers : Néant
Risques spécifiques : Néant
Principaux symptômes aigus : Sensations d'irritation cutanée.

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**Préparation**

Granulés solubles pour mouches

Composants ou impuretés contribuant aux dangers:• **Acétamipride****Teneur:** 100 g/kg N°CAS : 160430-64-8**Etiquette CEE de la matière active:** Xn Nocif
R20/22 Nocif en cas d'ingestion et d'inhalation
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques,
peut entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.• **Sodium dodecyl sulfate****Teneur :** < ou = à 25 g/kg N°CAS : 151-21-3**Classement :** Xn – nocif, R22, R36/38

4. PREMIERS SECOURS

Instructions pour le médecin :

Traitement symptomatique.

Inhalation

Faire respirer de l'air frais ;

Consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver à l'eau et au savon, rincer abondamment à l'eau ;

En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement avec de l'eau claire pendant au moins 15 minutes

En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion

Rincer la bouche à l'eau.

Ne pas faire vomir.

Donner de l'eau à boire.

Consulter un médecin

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Extincteur à poudre polyvalente ou à neige carbonique.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles

En cas d'exposition importante aux poussières, utiliser un masque approuvé pour les pesticides.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas se débarrasser du produit et de son emballage dans des lieux non autorisés.

Méthodes de nettoyage

Des petites quantités de produit peuvent être balayées et mises dans un endroit défini au préalable par écrit à cet usage ou mis dans un container.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Mesures collectives de protection

Ne nécessite pas de mesure spécifique ou particulière.

Mesures spéciales de protection

Manipuler/mettre en œuvre en respectant les règles de protection générales de sécurité et d'hygiène industrielle.

Précautions particulières:

Se laver les mains et la peau découverte au savon après toute manipulation.

Stockage

Température de stockage

Température ambiante.

Mesures spéciales de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Lieux de stockage

Conserver dans un endroit frais et bien ventilé.

Matériaux d'emballage recommandés

Acier G3, P.E.H.D

Matières incompatibles au stockage

Non connu.

Autres recommandations

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Ne pas réutiliser les emballages vides.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Equipements de Protection Individuelle

Protection respiratoire

Port d'un masque en cas de quantité de poussière importante.

Protection des mains

Port de gants

Protection des yeux

Port de lunettes de protection en cas de quantité de poussière importante.

Protection de la peau et du corps

Port de vêtement de protection.

Mesure d'hygiène spécifiques

Assurer une bonne aération des locaux de travail.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique: solide

Forme: granulé

Couleur: blanc

Odeur: aucun

Solubilité: soluble dans l'eau

10. STABILITE ET REACTIVITE

Matière à éviter :

Pas de produit de décomposition dangereux connu dans les conditions normales d'emploi et de stockage.

Produit de Décomposition/Combustion

Non connu.

Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Pour la matière active :

DL50 orale rat : 417 mg/kg - Sexe : M

DL50 orale rat : 314 mg/kg - Sexe : F

DL50 dermale rat : >2000 mg/kg

Toxicité aigue par inhalation, 4 heures, rat CL50 : >1.15 mg/l d'air

Pouvoir Irritant

Irritation cutanée (lapin) : Non irritant

Irritation oculaire (lapin) : Non irritant

Sensibilisation

Pas d'effet rapporté à ce jour lié à l'exposition professionnelle.

Le granulé contient un agent d'amertume (dénatonium benzoate) qui contribue à la limitation des risques d'ingestion accidentelle par les enfants. Il importe toutefois de bien respecter les mesures de précaution indiquées sur l'étiquette de l'emballage. Eviter la manipulation à main nue et tenir hors de portée des enfants et des animaux domestiques.

12. INFORMATIONS ECOTOXICOLOGIQUES

Récupérer les granulés après usage, les mettre dans des récipients destinés à l'élimination des déchets.

Les granulés sont solubles dans l'eau.

Oncorhynchus mykiss (ex Salmo gairdneri) - CL50 : >100 mg/l - Durée d'exposition : 96 heures

Daphnia magna - CE50 : 49.8 mg/l - Durée d'exposition : 48 heures

Scenedesmus subspicatus (Algues) – lb C50 > 98,3mg/l : 72 heures

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Les containers doivent être lavés 3 fois avant d'être recyclés, reconditionnés, perforés, jetés dans une décharge ou entreposés dans un dépôt officiel.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

RID/ADR: non classé
ICAO/IATA-DGR: non classé
GGVSee/IMDG-Code: non classé

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Etiquetage: conforme aux Directives CEE

Classement UE

Non classé.

Conseils de prudence

S2: Conserver hors de la portée des enfants.
S13: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S22 Ne pas respirer les poussières.
S46 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

16. AUTRES INFORMATIONS

Intitulés des phrases de risque du paragraphe 2

R20/22 : Nocif par inhalation et par ingestion.

R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.

R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Cette fiche complète la notice technique du produit mais ne la remplace pas. Les renseignements fournis sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée en tête de page, ils sont fournis de bonne foi. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuels inhérents à des usages non conformes à ceux pour lesquels le produit a été conçu.